

Synthèse des conditions VFR

Bande d'altitude	Espaces aériens	Classes	Visibilité		Distance aux nuages		Plafond (BKN ou OVC)		On top		Hauteur de survol		
			Jour	Nuit	Horizontale	Verticale	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit	
													France
> 10 000 ft (ou FL100 si TA inférieure)	Tous	Toutes	8 km		1500 m	1000 ft	1500 ft mini dans circo AD	1500 ft mini + 1500 ft recommandés au-dessus de la croisière	Autorisé		500 ft mini ASFC + 500 ft mini de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 150 m + règles habituelles infra	1500 ft mini de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 8 km + règles habituelles infra (ou itinéraires de nuit)	2000 ft mini de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 8 km + règles habituelles infra (ou itinéraires de nuit)
< 10 000 ft (ou FL100 si TA inférieure) > 3000 ft AMSL et > 1000 ft ASFC (le plus haut)	Tous	Toutes	5 km						Hors des nuages + en vue du sol				
< 3000 ft AMSL et < 1000 ft ASFC (le plus haut)	EAC	C - D - E	5 km		1500 m	1000 ft			Interdit	Interdit			
	EANC	G	1500 m (si Vi < 140 kt) + 5 km dans circo AD	5 km									

VFR spécial					
CTR uniquement	1500 m (et Vi < 140 kt)	Pas de VFR spécial la nuit	Hors des nuages + en vue du sol	600 ft mini	Pas de VFR spécial la nuit

Règles d'intégration

Type d'aérodrome	Communication		Reconnaissance AD	Vent arrière	Basse hauteur	Circuit	Intégration	
	Principe	Radio	Dispositions par défaut en l'absence de consignes spécifiques (cf. VAC+NOTAM)			Par défaut	Si aucun trafic dans circo AD	
Contrôlé (avec ATC présent)	Autorisation (clairances)	Obligatoire	Paramètres transmis par ATS + ATIS éventuel	1000 ft AAL	Interdit (300 ft AAL si formation avec FI à bord)	Selon instructions		
AFIS (avec agent présent)	Information					Main gauche + priorité IFR à l'arrivée	Début vent arrière	Début VA, base ou finale
Sans ATS	Auto-info	Selon VAC + NOTAM	Verticale obligatoire sauf si QFU connu (messages auto-info) + vent connu + signaux connus	1500 ft AAL recommandés (hauteur > TDP le plus haut)		Main gauche	Début vent arrière obligatoire	

Règles de survol

Type d'obstacle	Hauteur de survol	Représentation éventuelle
	France	
Aucun	500 ft mini ASFC	Aucune
Tous	500 ft mini de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 150 m	sauf certains obstacles si > 300 ft AGL (carte)
Réserve/parc naturel, industrie/hôpital isolé, installation spécifique , autoroute (vol parallèle), petite agglomération , zone forte densité	1000 ft mini de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 600 m	Si installation spécifique : marque distinctive (sol + carte) Si agglomération : rond blanc (carte)
Agglomération < 1200 m , rassembl. personnes ou animaux (plage, stade...)	1650 ft mini ASFC	Si agglomération : rond jaune (carte)
Agglomération entre 1200 m et 3600 m , rassembl. > 10 000 pers.	3300 ft mini ASFC	Si agglomération : carré ou surface jaune (carte)
Agglomération > 3600 m , rassembl. > 100 000 pers.	5000 ft mini ASFC	Si agglomération : surface orange (carte)

Distance	Tout obstacle artificiel, véhicule, navire, personne	150 m mini
----------	--	------------

D'après SERA.3105, SERA.5001, SERA.5005, SERA.5010 et spécificités françaises (FRA.30xx et FRA.50xx)
+ arrêtés en vigueur du 12/07/2019 relatif aux procédures des aérodromes et du 10/10/1957 relatif aux règles de survol

NB : synthèse applicable pour les aéronefs monomoteurs à pistons évoluant en France, en VFR et PART-NC0

Réserve finale carburant

Type de vol			Réserve finale mini	Paramètres de calcul		Evaluation additionnelle
				Puissance	Altitude	
Jour	Local	En vue AD	10 min	Puissance max continue en croisière	1500 ft AAL	Gravité du danger si atterrissage d'urgence + probabilité de circonstances imprévues
		Hors vue AD	30 min	Vitesse d'attente		
	Navigation					
Nuit	Tous		45 min			

Signalement obligatoire des limitations carburant/énergie		
Si impossibilité de conserver la réserve finale à destination	En cas de changement de clairance ou si délai supplémentaire	Message radio « Minimum fuel »
	Si inévitable (dans tous les cas)	Message radio « Mayday (x3) fuel » + XPDR 7700 + préciser autonomie

Survol maritime

Seuils de distance et de risque		Plan de vol	Equipeur de survie	
			Individuel obligatoire	Collectif
Distance (la plus faible)	< Plané possible vers une terre propice à l'atterrissage	Facultatif	Porté ou facilement accessible et utilisable	Après évaluation des risques (selon CdB)
	< 15 fois la hauteur de l'aéronef		Aucun	
Au-delà de la plus faible distance ci-dessus		Obligatoire	Gilet de sauvetage avec lampe Si âge < 24 mois : dispositif de flottaison équivalent avec lampe	Aucun
Risque (selon CdB)	Probabilité d'amerrissage au décollage ou à l'approche			Canot + Signaux de détresse + Matériel de survie
Distance (la plus faible)	> 50 NM d'une terre propice à l'atterrissage			
	> 30 min à la vitesse de croisière			

D'après NCO.OP.125, NCO.OP.185, NCO.IDE.A.175, SERA et spécificités françaises (FRA.4001)

NB : synthèse applicable pour les aéronefs monomoteurs à pistons évoluant en France, en VFR et PART-NCO

MERLET Nicolas (<https://merlet.eu>) – @nm_tls – 01/2024 – v2.7